



Bureau de dépôt - Awans X
Numéro d'agrément P405097

Édito p 1

EOL p 3

Éthique p 4

Quiz p 8

Témoignages p 9

Culture p 17

Infos utiles p 20

Déclaration anticipée d'euthanasie: un avis unanime, une loi attendue

Avec l'avis n° 89, le Comité
de bioéthique a dit oui
à l'élargissement



p 6



Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

Secrétariat

Avenue Eugène Plasky 144 bte 3 à B-1030 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32 (0)2 502 04 85
info@admd.be - www.admd.be
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h et visites sur rendez-vous

Accès en transports en commun

Trams

7 et 25 → arrêt Meiser
ou Diamant
62 → arrêt Meiser

Bus

12, 21, 29, 69, 63 → arrêt Plasky
28 → arrêt Diamant

Trains SNCB

Gare du Nord → tram 25
Gare Centrale → bus 29 ou 63
Schuman → bus 21
Meiser → 7 min. à pied

Notre secrétariat et nos antennes répondent à vos questions

Comité d'honneur

Jacques Bredael
Jacques Brotchi
Paul Danblon[†]
Jean-Pierre de Launoit[†]
Pierre de Locht[†]
Édouard Delruelle
Roland Gillet[†]
Philippe Grollet[†]
Hervé Hasquin
Arthur Haulot[†]
Claude Javeau[†]
Jean Klastersky
Edouard Klein[†]
Roger Lallemand[†]
Philippe Mahoux
Pierre Mertens[†]
Philippe Monfils
Anne Morelli
François Perin[†]
Ilya Prigogine[†]
Georges Primo[†]
François Rigaux[†]
Roger Somville[†]
Lise Thiry[†]
Georges Van Hout[†]
Jean Van Ryn[†]

Président d'honneur

Yvon Kenis[†]

Conseil d'administration (composition durant l'année 2025)

Présidente

Jacqueline Herremans

Vice-présidente

Michèle Morret-Rauis

Vice-président

Jean Leclercq

Trésorier

André Mali

Secrétaire général

Benoît Van der Meersch

Membres

Mara Barreto
François Damas
Michel Driesen
Grégory Jacques
Marc Mayer
Johan Puttemans
Andrée Poquet
Paule Roelants
Paul van Oye
Alain Van Kerckhoven

Éditrice responsable

Jacqueline Herremans
Avenue Eugène Plasky 144 bte 3
B-1030 Bruxelles

Table des matières

Édito

1

EOL

- **C'est quoi le Forum EOL soutenu par l'ADMD?** - J. Herremans 3

Éthique

- **Non, ne me parlez plus d'euthanasie « nazie »!** - J. Puttemans 4
- **Quand le Comité consultatif de bioéthique se saisit de la question de l'extension de la déclaration anticipée d'euthanasie** - J. Herremans 6

Quiz 12

8

Témoignages

- **Que ma voix résonne dans vos consciences** - D. Roddier 9
- **Martine** - M. Roland 10
- **Les souvenirs - soleil** - J. Smets 11
- **« Je suis en train de m'en aller. Ça ne veut pas dire tout de suite »!** - C. Maskens 12
- **Après une belle vie, une belle mort** - G. Bruier Desmeth 14
- **Départ de mon mari le 14 mars 2024** - A. Robion Coppieters 16
- **Les volontés inachevées de Danielle** - F. Lees 16

Culture

- **Constellations - Nouvelle revue d'éducation permanente fondée par l'association Âgo** 17
- **Des rites pour la Vie** - G. Ringlet 17
- **« On ira »** - E. Baroux 18
- **« La chambre d'à côté »** - P. Almodóvar 19
- **« Le dernier souffle »** - Costa-Gavras 19

Infos utiles

20

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Jacqueline Herremans

© JM Quinet/Reporters



2025

Une année de silence en ce qui concerne le bulletin. Silence tout relatif et qui ne concerne que le bulletin, l'ADMD étant restée très active.

Tout d'abord, notons l'activité des volontaires, ceux et celles qui sont présents au siège social à Schaerbeek mais aussi de nos antennes régionales. Êtes-vous déjà venu dans les bureaux de l'ADMD ? Si oui, vous aurez pu vous rendre compte de l'effervescence qui y règne de façon quotidienne. Réponse au téléphone, entretien sur rendez-vous, pour communiquer des informations, notamment en ce qui concerne les déclarations anticipées. Un coup de main pour les compléter, éventuellement accepter de jouer le rôle de témoin pour les déclarations anticipées d'euthanasie. C'est aussi la tenue du site internet qui est régulièrement consulté.

J'aimerais citer par leur nom tous ces volontaires mais de crainte d'en oublier, je leur adresse un grand merci collectif. Je fais une exception pour Jacqueline Glesener qui a tiré sa révérence le 23 décembre 2025, à l'âge de nonante ans, fidèle à ses conceptions philosophiques. Jacqueline a été une de nos premières antennes liégeoises. Chaque fois que je me rends à la formation EOL à l'hôpital de la Citadelle, je ressens un pincement au cœur. Jacqueline n'est plus là pour m'accueillir avec un joli sourire aux lèvres.

Tant que j'en suis aux remerciements, je salue nos médecins volontaires qui animent la consultation de fin de vie de l'ADMD. En effet, ces médecins "héritent" très souvent des cas difficiles, ceux pour lesquels le médecin traitant, pas nécessairement opposé au principe de l'euthanasie,

se défasse sur eux. Sans compter les patients non-résidents qui ne trouvent pas une solution dans leur pays, la France de façon majoritaire. Pour ces patients non-résidents se posera une question supplémentaire : le lieu où l'euthanasie pourra se pratiquer.

Fort heureusement, le Forum EOL s'est maintenu, tout spécialement en ce qui concerne le cycle de formation annuel. Nous sommes soucieux d'améliorer cette formation et de développer des capsules dans le futur. Il est essentiel que les médecins pionniers de l'euthanasie puissent passer le flambeau.

Transmettre, voilà une mission importante, essentielle. Ceci se fait par les séances de formation, certes. Mais aussi par l'accompagnement de jeunes médecins confrontés, même pendant leurs stages, à ces questions de fin de vie alors que leurs études ne les préparent pas à cet égard. Mais aussi en accompagnant des étudiants dans leurs travaux de fin d'études.

Transmettre aussi à l'étranger, pour démontrer ce que ces trois lois - euthanasie, soins palliatifs, droits du patient - ont apporté en humanisation pour la fin de vie en Belgique et démonter, déconstruire toutes les contre-vérités diffusées par les opposants à une loi de liberté. À ma grande surprise, j'ai été invitée à une audition du Sénat français le 1^{er} juillet 2025. Grande surprise car les deux autres intervenants pour le Québec et pour les Pays-Bas allaient dans le sens voulu par la majorité du Sénat français, soit parler des prétendues dérives dans leur pays. Un coup dans l'eau ? Peut-être mais en attendant, ces Sénateurs ont dû m'entendre, m'écouter, leur raconter un autre récit, celui du respect de l'autonomie du patient, des libertés de choix en fin de vie.



« La mort est secourable et la mort est tranquille. Ah ! Contre la douleur il n'est pas d'autre asile » Léon Tolstoï

L'année 2025 restera pour l'ADMD une période de transition. Consolider nos actions avec la seule exception du bulletin. Mais aussi préparer l'avenir de l'association.

Fin 2025, nous avons lancé une procédure de recrutement. Notre staff composé de trois permanents est au bord du burn out. Cette procédure aboutira en 2026 avec l'engagement de deux personnes, l'une venant en appui au secrétariat, l'autre étant journaliste. Rendez-vous en 2026 pour que vous puissiez constater les fruits de ces nouveaux apports.

2026 sera l'année d'une communication plus régulière et plus large. Pour nos membres d'abord via une newsletter. Certes, nous n'abandonnons pas nos membres fidèles au papier et nous reprendrons la publication régulière du bulletin. Mais aussi vers l'extérieur, via les réseaux sociaux. Une règle universelle veut qu'il n'est pas suffisant de bien faire, encore faut-il le faire savoir.

Pour pouvoir réaliser ce programme, il faut des moyens. Ces moyens, nous ne pouvons plus les trouver auprès des autorités: les subsides sont coupés. Les cotisations de nos membres représentent incontestablement une base indispensable pour la réussite de nos projets: quelque 180.000€ en 2025. Mais hélas, ceci s'avère insuffisant pour couvrir les dépenses de l'ADMD.

Un apport important réside dans les libéralités, les dons entre vifs et les legs. Certaines successions n'engendrent pas trop de travail de notre part: il nous suffit de suivre les démarches des notaires. D'autres en revanche peuvent impliquer de nombreuses démarches. Ce fut le cas d'une succession en 2025. L'ADMD n'a pas un département "successions" à l'instar d'autres grosses asbl. Mais c'est sans regret car ces heures de travail, ces nombreux déplacements dans la région de Mons où se situaient les deux immeubles de cette succession ont permis de faire rentrer dans le patrimoine de l'ADMD près de 170.000€, le second immeuble devant être vendu en 2026.

Trivial, vous me direz ce commentaire sur nos ressources financières? Peut-être mais sans ces moyens financiers nous ne pouvons assumer ni nos frais de fonctionnement, ni nos diverses activités.

Cela étant, l'apport de nos membres n'est pas uniquement financier. Plus l'ADMD compte de membres, plus l'ADMD peut peser dans le débat.

Nous pouvons certes nous féliciter d'avoir obtenu une législation respectueuse des droits du patient en ce compris jusqu'à l'euthanasie. Mais nous ne pouvons pas nous endormir sur nos lauriers. De nombreux écueils jalonnent encore le chemin tant pour le respect des droits du patient que pour le droit à demander l'euthanasie.

Fin 2024, nous avons participé aux débats parlementaires dans le cadre de la proposition de loi visant à étendre le champ d'application de la déclaration anticipée déposée par l'Open VLD, aujourd'hui ANDERS, cosignée par des MR et des socialistes. Les travaux ont été interrompus par la formation du gouvernement Arizona qui a certes inclus dans sa déclaration ce sujet. Fin 2025, le Comité consultatif de bioéthique a rendu son avis au sujet de l'euthanasie sur la base d'une déclaration anticipée chez des personnes conscientes dont la capacité à décider pour elles-mêmes et à exprimer leur volonté est irrémédiablement affectée.

Ce sera donc LE sujet en 2026: obtenir l'extension de la déclaration anticipée. Et aussi se préparer à un anniversaire important en 2027, l'année du 25^{ème} anniversaire du vote des trois lois qui ont changé l'univers du droit médical et humanisé la fin de vie: les soins palliatifs, les droits du patient et l'euthanasie.



C'est quoi le Forum EOL soutenu par l'ADMD ?

Du rôle primordial du médecin

Cela pourrait paraître une Lapalissade : sans médecin, pas d'euthanasie conformément au droit belge. En effet, le législateur belge a opté pour une loi de fin de vie qui fait du médecin un élément pivot. Certes, la première condition essentielle reste la demande du patient. À son médecin de consentir (ou non) à l'euthanasie. C'est son médecin qui devra l'informer quant à son diagnostic, son pronostic, les traitements envisageables en ce compris les soins palliatifs. C'est son médecin qui devra l'accompagner tout au long de la procédure et qui devra, si tous deux sont convaincus que l'euthanasie est la meilleure option, organiser avec lui le jour : où, quand, avec qui, comment.

Cycle de formation

C'est dire que le volet « formation et information des professionnels de la santé » est absolument primordial. Le travail de formation est insuffisamment pris en charge par les universités et les hautes écoles. Et de toute manière, même si formation il y a eu dans le cursus universitaire, il faudrait encore veiller à la formation continuée. L'on pourrait penser que plus de vingt ans après, tout le monde et en particulier les médecins, devrait connaître ces trois lois votées en 2002 : l'euthanasie, les droits du patient, les soins palliatifs. Détrompez-vous d'autant que ces questions ont évolué au cours de ces dernières années. Parfois avec

des réformes législatives comme ce fut le cas pour les droits du patient en 2024 mais aussi par les demandes des patients eux-mêmes. À partir de 2005, nous avons vu apparaître des demandes de patients désirant que leur euthanasie soit suivie d'un don d'organes. Des patients atteints de pathologies psychiatriques ont également bouleversé des certitudes. Au départ, l'on parlait essentiellement de cancers et ensuite de maladies neurodégénératives. Et progressivement, l'on a vu les demandes d'euthanasie pour polypathologie augmenter.

Le Forum EOL propose un cycle de formation comportant 6 matinées au cours desquelles sont abordées non seulement les techniques juridiques et médicales mais aussi la question essentielle de la communication voire de l'accompagnement spirituel. Une réflexion philosophique sur la place de la bioéthique est également appréciée. Vous pourrez juger de la diversité des approches à la lecture des programmes des deux derniers cycles. Nous avons mis en place la possibilité de suivre cette formation on line tout en insistant sur l'utilité de suivre en présentiel; les rencontres lors des pauses font partie de cette formation.

Nous reviendrons dans le futur sur des propositions de capsules vidéos ainsi que sur l'envoi d'une newsletter.

Et les médecins EOL ?

L'autre volet du Forum EOL est l'actualisation d'une liste de médecins qui se déclarent d'accord pour donner les consultations obligatoires dans le cadre d'une procédure d'euthanasie. Cette liste n'est pas publiée ! Elle se révèle très utile en interne pour une démarche qui va au-delà de la consultation dans le processus d'une euthanasie. En effet, il arrive que des patients ou leur personne de confiance s'adressent à l'ADMD en désespoir de cause, leur médecin ne répondant pas à une demande d'euthanasie voire exerçant sa clause de conscience. Dans ce type de configuration, nous veillons à solliciter un médecin EOL susceptible de reprendre le dossier. Jamais, nous ne donnerons ses coordonnées sans son accord ! Éventuellement un rendez-vous sera donné auprès de la consultation de fin de vie qui se tient au sein des bureaux de l'ADMD. Mais à ce sujet, nous reviendrons tout prochainement sur les consultations de fin de vie, pas seulement celle de l'ADMD.

Pour plus d'informations, notamment le programme de formation, consultez le site internet <https://eol.admd.be/>

Johan Puttemans



Non, ne me parlez plus d'euthanasie « nazie » !

Aborder les atrocités perpétrées par le régime nazi, notamment l'assassinat des handicapés est un exercice complexe et douloureux. Nous nous penchons dans cet article plus spécifiquement sur la terminologie utilisée pour désigner ces crimes, un enjeu dont la portée reste, aujourd'hui encore, très actuelle.

Le débat sur la fin de vie en France, réactivé par les projets législatifs en cours, se heurte encore à des résistances profondes, notamment sémantiques. L'un des termes centraux du débat, « euthanasie », cristallise à lui seul un malentendu historique et émotionnel majeur. Pour certains, ce mot demeure indissociablement lié aux crimes du régime nazi. Cette association, si elle peut se comprendre dans un contexte de mémoire douloureuse, nuit aujourd'hui à la clarté du débat public.

Il est urgent de clarifier, de distinguer, et de réhabiliter un mot dont le sens véritable n'a rien à voir avec la barbarie nazie.

Lorsqu'un vide terminologique se présente, certains – poussés par un rejet idéologique d'un contenu –, par opportunisme, choisissent de se référer à un passé sinistre. L'utilisation, pour ne pas dire la manipulation, d'un mot n'est pas jamais innocente. Renvoyer la définition de l'euthanasie actuelle – comme elle se pratique en Belgique – au nazisme est non seulement de mauvais goût mais l'extériorisation d'une profonde méconnaissance du passé. Pour déconstruire ce « malentendu », il faut incontestablement le faire à un niveau académique, c'est-à-dire se baser sur les sources et en tirer des conclusions scientifiquement justifiables et justifiées.

De l'antiquité à Francis Bacon

Le mot « euthanasie » vient du grec ancien *eu* (bon, bien) et *thanatos* (mort). Il signifie littéralement « bonne mort ». Son usage, dès l'Antiquité grecque, visait à désigner une fin paisible, sans souffrance, parfois accompagnée dans des cadres médicaux ou philosophiques.

Au Moyen Âge, le concept même d'abrèger la vie volontairement est strictement interdit par l'Église catholique. Il faudra attendre le milieu du 17^e siècle pour que le philosophe Francis Bacon introduise le mot 'euthanasia'.



Portrait de Francis Bacon

Et dans la période contemporaine, en langue allemande

Concentrons-nous sur l'utilisation du mot euthanasie à partir de la période moderne et ceci dans la langue allemande. La *Deutsches Etymologisches Wörterbuch* de Gerhard Köbler (version 1995) nous apprend que le substantif 'Die Euthanasie' existait bien à partir du 18^e siècle. Comme définition, nous lisons à la page 118 : « leichter schöner Tod » soit « belle mort légère ». Par conséquent, nous pouvons en conclure que le mot existait bel et bien à l'époque contemporaine dans les pays germanophones. Le meilleur exemple de la connaissance de mot, avec sa propre définition, nous vient du médecin allemand Hellmuth Un-

ger¹ qui nous délivre dans son roman « *Sendung und Gewissen* » sa définition du mot (plutôt : concept) euthanasie : « Man sollte nicht vergessen, dass das Wort Euthanasie nicht eindeutig ist, und dass es im Ablauf der Jahrhunderte seinen Sinn verwandelte », soit « Il ne faut pas oublier que le mot euthanasie n'est pas univoque et que son sens s'est transformé au fil des siècles » et « Euthanasie bedeutet ja auch, nicht den Tod gewaltsam, etwa durch ein raschwirkende Gift, herbeizuführen, sondern das möglicherweise nicht zu berechnende Ende leicht und schmerzlos zu machen », soit « L'euthanasie signifie également ne pas provoquer la mort de manière violente, par exemple au moyen d'un poison à action rapide, mais rendre la fin, qui ne peut pas être calculée, facile et indolore » (Unger, 1936, p. 153). À nouveau, nous pouvons partir de l'idée que non seulement le mot euthanasie est connu et utilisé durant l'entre-deux-guerres, mais qu'il porte une définition bien spécifique.

Dévoiement du concept au temps des Nazis

Cependant, nous lisons plus loin dans le livre ce que l'auteur, qui deviendra un médecin expert dans l'assassinat des handicapés sous le nazisme, comprend de l'application d'une telle mesure. En reprenant la rhétorique, souvent amère, du médecin Alfred Hoche, qui, avec le juriste Karl Binding, avait écrit en 1920 le livre 'Die Freigabe der Vernichtung lebensunwerten Lebens', la conception du mot euthanasie prend littéralement une autre dimension. Il ne s'agit plus de « délivrer une belle mort à une personne souffrante », mais de donner la mort à des personnes dont la vie est indigne d'être vécue. Ce qui est à noter est qu'il

1 Ophthalmologue qui jouera un rôle central durant le meurtre des enfants et adultes à partir de 1939-1940

n'utilise plus le mot 'Euthanasie' pour décrire cette pensée : il se réfère au mot 'Gnadenhilfe' (Unger, 1936, p. 154), c'est-à-dire par 'l'aide miséricordieuse'.

Gnadentod et Hitler

Ce terme nous conduit à la lettre signée de la main d'Adolf Hitler où il emploie le mot 'Gnadentod' ('la mort miséricordieuse'). Cette lettre, antidatée au premier septembre 1939 – le jour où l'Allemagne nazie attaque la Pologne – se voit trop souvent attribuer le titre de 'loi'. Même pendant la dictature nazie, cette lettre n'a jamais été présentée comme loi, ainsi qu'en témoigne la remarque notée par le ministre de la justice du Reich Franz Gürtner («m'a été donné par Bouhler le 27.08 40»). Cette soi-disant loi n'a jamais été votée, ni publiée dans le moniteur du Reich (Reichsgesetzblatt). La seule chose dont cette lettre témoigne, est la volonté dictatoriale du chancelier de l'Allemagne, communément appelée le «Führerbefehl» («l'ordre / le désir du Führer») qui se plaçait dans l'idée du Führerprinzip au-dessus des lois votées au Reichstag (le parlement allemand).

L'assassinat des handicapés physiques et mentaux en Allemagne nazie

Arrêtons-nous maintenant, sur le plan terminologique, sur l'assassinat des handicapés physiques et mentaux, perpétrés durant les années 1939 à 1945 et qui marque une page noire de l'histoire du 20^e siècle. Il fallait pouvoir nommer cet acte criminel sans précédent. Le mot le mieux connu et reconnu est Aktion T4. Cependant, celui-ci ne couvre pas toute la problématique. L'Aktion T4 ne fait allusion qu'à une partie de l'assassinat ; il ne couvre que la partie centralisée de l'assassinat dans les centres d'extermination construits dans ce but.

D'autres programmes d'élimination systématique concernent le meurtre de masse de ceux que les nazis estimaient inutiles.

Apparition de la qualification « euthanasie nazie » après la défaite du régime nazi

Il nous reste enfin à aborder l'expression ultime pour désigner l'assassinat des handicapés sous le nazisme : l'« euthanasie nazie ».

L'usage de ce terme après la guerre – alors même que les nazis avaient soigneusement évité d'y recourir – témoigne soit d'une méconnaissance historique, soit d'une prise de position politique et idéologique. Il n'est certes adéquat dans le sens étymologique – car il ne s'agissait pas d'une « belle mort légère » - et certainement pas dans le sens que l'on retrouve dans les nombreux dictionnaires : « Erleichterung des Sterbens, Milderung des Todeskampfes, besonders durch Schmerzlinderung mit Narkotika (sogenannte passive Sterbehilfe) », soit « Faciliter la mort, atténuer l'agonie, notamment en soulageant la douleur par des narcotiques (euthanasie dite passive) »². Que cette définition soit mise en allemand est voulu pour la simple raison que le mot 'Sterbehilfe' y revient, presque au secours du mot 'Euthanasie'.

Après la Seconde Guerre mondiale, le mot 'euthanasie' s'est vu détrôné, souillé par les atrocités nazies. Durant le jugement des médecins nazis, de nombreux responsables de la mise à mort des handicapés ont été confrontés à leurs actes monstrueux et illégaux. Afin de nommer un crime sans précédent, la justice a eu recours à un mot existant : Euthanasia³.

Et la loi belge relative à l'euthanasie du 28 mai 2002 ?

En Belgique, le choix s'est fait d'adopter – en néerlandais et en français – le mot euthanasie dans la loi de 2002. Arrêtons-nous un moment sur sa définition, comme précisée dans la loi belge

sous l'article 2 : « Pour l'application de la présente loi, il y a lieu d'entendre par euthanasie l'acte, pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci »⁴.

Mais pour la version allemande, alors que, comme mentionné ci-dessus, le substantif 'die Euthanasie' existe bien, apparaît le mot 'Sterbehilfe' (« Art. 2 – In das Gesetz vom 28. Mai 2002 über die Sterbehilfe (...) » M.B. 12.04.2006, p. 20192), qui se traduit par : « l'aide à mourir ». Le choix du mot 'Sterbehilfe' en Belgique, tout comme en Allemagne même durant les débats, crée l'impression qu'il ne s'agit pas d'« euthanasie », peut-être trop lié aux atrocités des nazis.

Replaçons le mot « plus neutre » 'Sterbehilfe' dans son contexte historique. Notons à ce sujet qu'en octobre 1940, des médecins et juristes – pas moins favorables à l'eugénisme radical des nazis – voulaient voir promulguer une loi proprement dite. Ils proposèrent à Adolf Hitler une « Gesetz über die Sterbehilfe bei unheilbar Kranken » (« Loi sur l'aide à mourir chez des malades incurables » (Roth, 1984, p. 101)). Notons que la traduction donnée par un logiciel de traduction sur internet n'indique pas la traduction littérale qui vient d'être proposée ; il remplace 'Sterbehilfe' non pas en tant que 'aide à mourir', mais par 'euthanasie'...

En conclusion, l'obstination de s'en prendre à un mot est un moyen hypocrite pour rejeter le libre choix d'une personne à décider d'avoir recours à une aide à mourir. Pour rappel, la loi belge du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie en donne sa définition : « l'acte pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci ». Et notons la condition essentielle : à la demande de la personne.

² <https://www.duden.de/rechtschreibung/Euthanasie>

³ Trials of War Criminals before the Nuernberg Military Tribunals, Vol. I, pag. 794

⁴ https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2002052837



Quand le Comité consultatif de bioéthique se saisit de la question de l'extension de la déclaration anticipée d'euthanasie

Autosaisine

De sa propre initiative, le Comité consultatif de Bioéthique de Belgique a décidé en 2019 d'étudier la question, sur le plan éthique, de l'élargissement de la portée de la déclaration anticipée d'euthanasie aux personnes qui souffrent d'une pathologie affectant, brutalement ou de façon progressive, leur capacité de décider par et pour elles-mêmes, tout en ne menant pas à une situation d'inconscience irréversible, seule situation qui, dans le cadre légal actuel, permet la prise en compte d'une déclaration anticipée d'euthanasie¹.

Cheminement de la réflexion du Comité consultatif de bioéthique

Le Comité a la réputation de prendre le temps de la réflexion en s'entourant d'avis non seulement d'experts mais aussi de gens de terrain, en l'espèce d'associations de patients. Au sein du Comité par ailleurs, divers membres connaissent fort bien la problématique de l'euthanasie. Je peux me compter dans cette catégorie.

Les travaux de la Commission restreinte chargée de préparer le projet d'avis ont cependant été interrom-

pus par la crise Covid. Ceci explique en partie la longue gestation de cet avis de 2019 à 2025.

Entretemps, cette question devenait de plus en plus présente dans la société. À la suite du dépôt de la proposition de loi modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie en vue d'étendre la déclaration anticipée d'euthanasie aux personnes devenues incapables d'exprimer leur volonté déposée le 4 septembre 2024², la commission des affaires sociales et de l'égalité des chances a tenu des premières auditions. Mais les travaux du Parlement n'ont pas repris après la formation du gouvernement Arizona. Il faut dire que la déclaration gouvernementale comportait un chapitre qui permettait d'espérer une solution :

« Sur une base scientifique approfondie nous ambitionnons d'élargir la déclaration anticipée aux personnes incapables de donner leur consentement en cas de démence et examinons dans quelles conditions. Le cadre qui sera créé sur cette base devra accorder une attention suffisante à la protection de la personne incapable de donner son consentement et des prestataires de soins de santé qui procéderaient à l'euthanasie de cette personne sur base de la déclaration anticipée »³.

Je reprends « sur une base scientifique approfondie » : l'avis n°89 répond à ce souci du gouvernement. En effet, cet avis fouillé décrit le contexte sociétal, avec un chapitre concernant la peur voire le rejet de la démence dans notre société, donne un éclairage médical, aborde le cadre légal actuel de l'euthanasie et des droits du patient et les approches de cette problématique au Québec et aux Pays Bas. Le Comité ne fait pas l'impasse sur les difficultés actuelles de l'application de la loi en les éclairant par des vignettes cliniques.

Conclusions et recommandations

Je reprends ici la principale recommandation :

À l'unanimité, le Comité recommande de procéder à une modification du cadre légal actuel relatif à l'euthanasie afin de permettre un élargissement du champ d'application de la déclaration anticipée d'euthanasie et de rendre possible sa prise en compte au bénéfice des personnes qui sont conscientes, mais dont la capacité de décider pour elles-mêmes et la capacité d'exprimer leur volonté ont été irréversiblement altérées en raison d'un accident ou d'une maladie.

Le principe étant clairement affirmé, le Comité donne des indications concernant la demande anticipée qui ne sera plus un simple formulaire que l'on se contente de signer

1 Avis n° 89 du 10 novembre 2025 relatif à l'euthanasie sur la base d'une déclaration anticipée chez des personnes conscientes dont la capacité de décider pour elles-mêmes et d'exprimer leur volonté est irrémédiablement affectée <https://www.belgiumnationalbioethicscommittee.be/advices-las>

2 <https://www.lachambre.be/flwb/pdf/56/0183/56K0183001.pdf> cfr bulletin ADMD 170-171

3 <https://www.lachambre.be/flwb/pdf/56/0183/56K0183001.pdf>

sans en changer les termes mais qui décrira « les circonstances dans lesquelles une personne souhaiterait l'euthanasie soient très clairement précisées dans sa demande anticipée, en ce compris certaines modalités de mise en œuvre ».

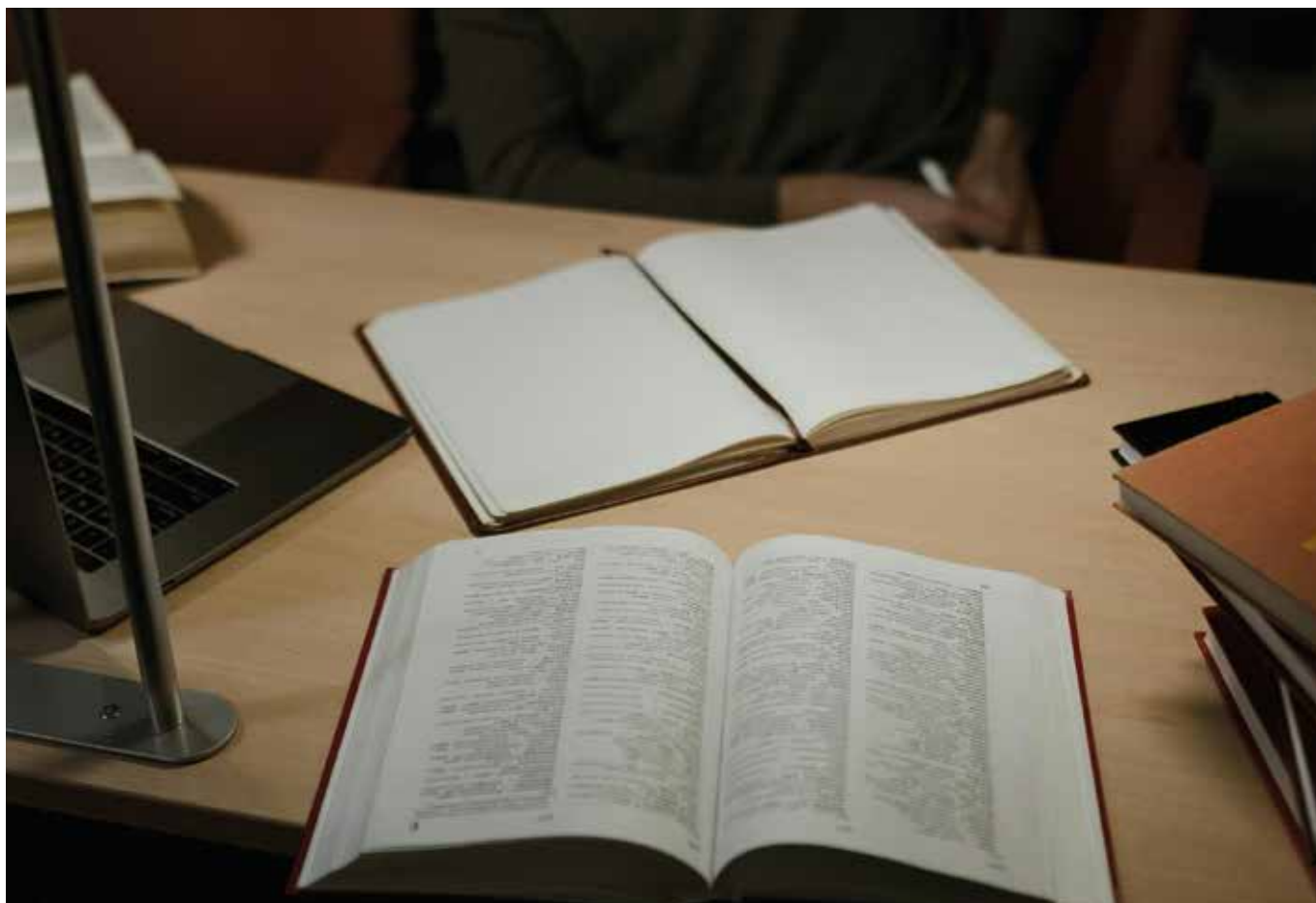
Le Comité recommande de considérer la déclaration anticipée comme une « triple présomption » :

1. du caractère persistant de la demande d'euthanasie énoncée de manière volontaire, réfléchie et sans pression par le signataire, dès lors qu'elle est rédigée conformément au cadre légal ;
2. de la souffrance complexe qu'il estime découler de la privation, brutale ou progressive, de sa capacité de décider pour lui-même à la suite d'un accident ou d'une maladie ;

3. du caractère insupportable anticipé de cette souffrance, dès lors que les effets de la maladie atteignent un ou plusieurs seuils clairement identifiés et décrits par la personne concernée dans sa déclaration anticipée ».

Le Comité donne quelques pistes pour asseoir la décision telle que la planification anticipée des soins prévue par la loi relative du patient, outil utile pour l'aide à la décision sans qu'il soit obligatoire d'y avoir recours mais aussi dans le fil droit de la philosophie de la loi relative à l'euthanasie, la concertation avec deux médecins spécialistes de la pathologie/situation et/ou psychiatres, avec la ou les personne(s) qui accompagne(nt) le malade au quotidien (équipes de soins) et avec les proches (sauf opposition du patient).

Seul point de dissensus : présomption réfragable ou non de la déclaration anticipée. Pour d'aucuns, en effet, il s'agirait de tenir compte d'éléments qui viendraient contredire la demande précédemment formulée. Je crains bien entendu que ce soit cette position qui l'emporte en fragilisant la demande anticipée mais c'est au législateur de trancher alors qu'il dispose à présent de tous les éléments pour concrétiser les recommandations du Comité consultatif de bioéthique en une loi.





Quiz 12

DAE:

1. Je suis témoin. Quel est mon rôle ?
2. J'ai signé une déclaration anticipée relative à l'euthanasie le 2 janvier 2020. Est-elle valable « à vie » ?

DAT:

1. J'ai signé une déclaration anticipée de refus de traitements le 2 janvier 2020. Est-elle encore valable ?
2. Je suis personne de confiance sur la déclaration anticipée relative à l'euthanasie, puis-je être également mandataire sur la DAT ?

Culture

1. Qui a écrit ?
« Je pense à tant d'amis qui ne sont plus, et je m'apitoie sur eux. Pourtant ils ne sont pas tellement à plaindre, car ils ont résolu tous les problèmes, en commençant par celui de la mort. »
2. De qui sont ces vers ?
« Ressuscite pour l'homme en son cœur la merveille
De l'enfance éblouie et les contes secrets,
Comme aux primes années
où la pensée s'éveille.
Et donne-lui alors de veiller jusqu'à l'heure
Où il enfantera une Mort souveraine,
Comme un parc murmurant
ou comme un voyageur
Retour d'une contrée lointaine. »

Réponses

2. **Rainer-Maria Rilke:** (1875-1926), écrivain et poète austro-hongrois.
Ce poème est extrait de « Le Livre de la Pauvreté et de la Mort ».

1. **Cioran:** (1911-1995) philosophe et écrivain roumain.
On le lit, pessimiste, sceptique et cynique.
Citation extraite de « De l'inconvenient d'être né ».

Culture

1. Oui.
Cette déclaration, une fois signée, ne doit pas nécessairement être renouvelée. Il se peut toutefois que, compte tenu de l'évolution de votre situation médicale, il y ait lieu d'adapter cette déclaration. Et les professionnels de la santé sont attentifs à ce que le déclarant est toujours dans le même état d'esprit quant aux traitements qu'ils refusent et éventuellement quant aux traitements qu'il souhaiterait.
L'ADMD a apporté au fil du temps des modifications à ses documents. Au départ, 1 seul mandataire pouvait être désigné. A présent, il vous est possible d'en désigner 3 (n'hésitez pas à nous demander ces nouveaux formulaires si vous avez envie d'ajouter des mandataires – mais 1 seul suffit-).
2. Oui.
Petit rappel du rôle et de l'importance du mandataire : il peut exercer les mêmes droits que le patient, conformément à la loi relative aux droits du patient. Il pourra exiger, si le patient n'est pas en état de sexus, de respecter les refus de traitements. Les refus doivent être le plus précis possible et être consignés par écrit, d'où l'importance d'un dialogue avec le médecin d'une part et le mandataire d'autre part.

1. Le témoin atteste que la déclaration anticipée relative à l'euthanasie a été rédigée librement par le requérant, sans pression extérieure et que celui-ci est en possession de toutes ses facultés mentales.
Le témoin ne sera JAMAIS contacté dans le cadre d'une éventuelle procédure d'euthanasie.
Son rôle prend fin dès qu'il a apposé sa signature sur la déclaration.
Rappel : la signature de 2 témoins est OBLIGATOIRE et l'un des 2 ne peut pas avoir d'intérêts à l'héritage, mieux vaut donc éviter de choisir 2 témoins dans la même famille.
2. Non.
Toute déclaration anticipée relative à l'euthanasie signée avant le 02/04/2020 doit être renouvelée une dernière fois.
Si vous êtes passés par la Commune, nous vous invitons à en vérifier la date de signature.
Contrairement à l'ADMD (et pour autant que vous nous en ayez envoyé copie) la Commune n'envoie pas de rappel de reconformation.

DAT:

DAE:

Dragica Roddier, Lille, Membre de l'association *Le Choix, Citoyens pour une mort Choisie*

Que ma voix résonne dans vos consciences

Lettre aux députés, députées, sénateurs et sénatrices

Mesdames, Messieurs,

Je m'appelle Dragica Roddier, née en Serbie dans l'ex Yougoslavie en 1951. Je suis arrivée en France sans pouvoir continuer mes études, à cause de la grande pauvreté dans laquelle était ma famille. J'avais 17 ans.

Pourquoi la France ? Parce que j'ai toujours aimé la France et parce qu'en Serbie, on aimait les Français, la France pour tout ce qu'elle représente : la culture, les gens, la solidarité, les droits ... La seule demande de mon père était de ne pas aller en Allemagne car toute sa famille avait été tuée par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. Tout ce qui concernait la France, un petit livre, une carte postale déchirée, tout m'intéressait, pour y vivre, pas juste gagner de l'argent et repartir. J'y ai fait ma vie avec un Français et nous avons une fille.

Pourquoi je vous raconte ça, et j'en passe ?

Parce qu'aujourd'hui je dois quitter la France et aller en Belgique pour ce droit qui m'y sera accordé : l'euthanasie. Je ne peux plus vivre la vie que je vis à l'heure actuelle : 5 opérations en 4 mois, pas de solution pour régler les problèmes de transit, de respiration, les autosondages permanents. Après ces opérations, j'ai fait 2 mois de centre de réadaptation. J'ai récupéré l'usage de mes jambes mais je n'arrive pas à avancer à cause de mes problèmes de respiration. J'ai perdu 40 kg. Je n'ai plus d'appétit. J'ai eu une poche qu'aujourd'hui je refuse de porter.

Essayez de dormir une seule nuit « dans la merde » pour savoir ce que c'est, se coucher avec la peur de s'endormir parce que c'est à ce moment là que ça arrive, aller aux toilettes jusqu'à 17 fois dans la journée, prendre un médicament pour stopper ça et être bloquée 3 jours et de souffrir comme si des pierres se décrochaient dans mon ventre. Ça fait un an et demi que ça dure. Je suis de plus en plus faible, je n'arrive plus à me lever pour arriver à temps, je chute, je tombe par faiblesse.

Je n'ai plus de vie.

Toute ma vie, j'ai été une militante : la solidarité pour les plus démunis, les vieillards, les enfants, les animaux ... Aujourd'hui, « je pourrais dans mon lit ». Je n'ai pas de maladie mortelle mais je ne peux plus rien faire. Je ne peux plus sortir. Ma vie c'est « toilettes, lit, toilettes », jusqu'à m'endormir dans les toilettes. Je ne vois plus personne, je n'ose plus sortir de chez moi. Je n'irai pas plus loin, je n'ai plus de vie.

Je suis obligée d'aller chercher de l'aide en Belgique. Est-ce normal dans un pays comme la France ?

Je remercie, et le mot est faible, les médecins belges parce qu'ils m'ont écoutée, ils ont compris ma souffrance, ils m'ont reçue. Je remercie, je ne remercierai jamais assez, celui qui va m'endormir. Je remercie aussi le médecin de l'association « Le Choix » qui m'a accompagnée dans cette démarche.

Je m'adresse à vous, mesdames et messieurs les députés, députées, sénateurs et sénatrices parce que la loi qui se prépare n'est pas suffisante. La France a plus de 20 ans de retard sur ses voisins, belges, hollandais, luxembourgeois. Faites une bonne loi, une loi qui ne laisse pas les gens souffrir, une loi à l'écoute des patients, une loi qui respecte leurs choix. Le projet de loi actuel ne prend pas en compte des situations comme la mienne. Une loi juste, c'est une loi qui ne laisse personne de côté.

Quand vous lirez cette lettre, je ne serai plus là. J'espère que ma voix résonnera dans vos consciences et qu'elle vous guidera dans l'écriture d'une loi plus humaine. J'ai confiance en vous comme des milliers de personnes qui attendent et espèrent.

Le 20 février 2025,
Dragica Roddier

Michel Roland

Martine

Partie de France à dix-sept ans

Pour ne jamais y revenir

Elle a vécu avec les peuples d'Afrique et d'Amérique

Adoptant leurs coutumes, partageant leur existence

Guérie par leurs mains et leurs remèdes ancestraux

Quand son corps meurtri l'a trahie

Quand la liberté lui fut refusée

Elle a choisi sa dernière destination

Du Mali à la Belgique

Pour mourir dans la dignité qu'elle s'était choisie

Le 1^{er} octobre 2024

Ses cendres reposent parmi les arbres du souvenir

À Soleilmont

Là où la forêt garde sa mémoire



« Nous voici réunis aujourd'hui pour accomplir le dernier souhait de Martine : disperser ses cendres dans ce lieu rempli d'arbres et de vie.

Martine était une femme de voyages, de découvertes et de rencontres. Tout au long de sa vie, elle a tracé son propre chemin avec détermination et courage. Partie jeune de France, elle a parcouru le monde - Sénégal, Mali, Guinée Bissao, Burkina Faso, Venezuela, Argentine, Brésil... Des terres lointaines devenues son chez-elle, où elle vivait au rythme des populations locales, toujours dans une démarche d'aide et de coopération.

Ce qui illuminait Martine, c'était cette lumière intérieure qui rayonnait malgré les épreuves physiques qu'elle avait traversées. Les accidents, les fractures, cette charge de taureau en Argentine... Son corps s'était recroquevillé, tout maigre dans le corset qui la maintenait dans sa chaise roulante, mais son esprit est resté immense et libre. Quand la douleur et le handicap sont devenus

trop lourds à porter, elle a fait preuve du même courage et de la même détermination qu'elle avait montrés toute sa vie : choisir son destin.

En quelques semaines à peine en Belgique, Martine a tissé autour d'elle un nouveau réseau d'amis et de confidents. Jusqu'au bout, elle est restée curieuse du monde, engagée, souhaitant même participer à une manifestation pour les sans-papiers. La veille de son départ, elle nous a offert une dernière soirée au Mappa Mundo - avec de la musique, du rhum et des histoires partagées. Elle ne voulait pas qu'on s'attarde sur sa fin, mais qu'on célèbre la vie, l'Afrique, la politique, les combats qui valent la peine d'être menés.

Martine ne croyait pas aux dieux ni aux karmas, mais à l'Homme. Cette âme tzigane, comme elle aimait à le penser, qui avait choisi de vivre pleinement, sans compromis.

Aujourd'hui, en dispersant ses cendres, nous libérons son esprit voyageur une dernière fois. Que le vent emporte Martine parmi ces arbres qu'elle aimait, sur cette terre qu'elle a tant parcourue. Que chaque particule de son être rejoigne cette nature qu'elle a respectée et chérie.

Martine, exploratrice infatigable, rebelle au grand cœur, tu continues ton voyage. Les sons de Fela Kuti et Pierre Akendengue qui t'ont accompagnée dans ton dernier souffle résonnent encore en nous. Ta lumière, ton engagement et ton amour de la vie continueront d'inspirer tous ceux qui ont eu la chance de croiser ton chemin.

Le vent, les arbres et la terre t'accueillent maintenant. Voyage en paix, chère Martine, libre comme tu l'as toujours été.»

Joël Smets

Les souvenirs - soleil

Marie vit au Brésil, elle y est interprète et traductrice du français et de l'anglais vers le portugais.

Dans l'élan de l'an, elle a coutume de revenir en Belgique saluer la famille et les amitiés. Côté coeur, Marie est notre troisième enfant et on l'invite pour la joie des retrouvailles en cette mi-janvier.

Derrière le sourire de Marie la mine reste grave. Après l'échange de nouvelles légères, comme se soulageant d'une boule de chagrin : «Maman sera euthanasiée le 29 janvier...»

Le choix de l'euthanasie est le fait de personnalités volontaires, soucieuses de gérer leur vie. Catherine est de celles là. Généreuse elle n'en a pas moins un fort tempérament qui vire souvent à l'orage, j'en sais quelque chose!

Mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'annonce de la date de l'ultime départ s'enclenche un décompte funèbre. La vie ce n'est pas pour la vie, le pronostic mortel est de 100 pour cent. Mais, pour nous permettre de vivre, la mort se fait oublier en ne précisant ni le jour, ni le lieu, ni l'heure... Là le compte à rebours s'enclenche: 28 janvier!

Me remonte une marée de souvenirs: le grand coup de ciel bleu de mai'68, les débuts du féminisme et de l'écologie, le désir de vivre en communauté... Dans les années '70 s'ouvre la Maison des Femmes rue du Méridien à Saint Josse. Catherine anime les ateliers «Plomberie» et «Electricité». Pour la reine Catherine le sceptre et la couronne sont l'escabelle et la boîte à outils! En '73, le Théâtre Vagabond un des tout premiers théâtre de rues monte «La vie en 36 mensualités: ne perdez pas votre vie en la gagnant!» Pamphlet anti-consumériste qu'on joue sur les marchés, les places de village, les parcs publics en ville. Catherine est de l'aventure et on a la naïveté de changer le monde...

bon, on n'a pas réussi mais le monde n'a pas réussi à nous changer!

L'écologie? On rêve de retour à la campagne et même d'autarcie. On loue une villa fin XIX^e siècle en Brabant à 3 familles. On y vit en communauté avec 5 enfants de 1 à 6 ans, on a un poulailler, des oies, des lapins, un potager et un vaste jardin aux dimensions des fêtes que nous y donnerons.

Après l'époque des communautés on reste proches. Nos enfants fréquentent la même école et les mêmes mouvements de jeunesse: c'est une famille élargie.

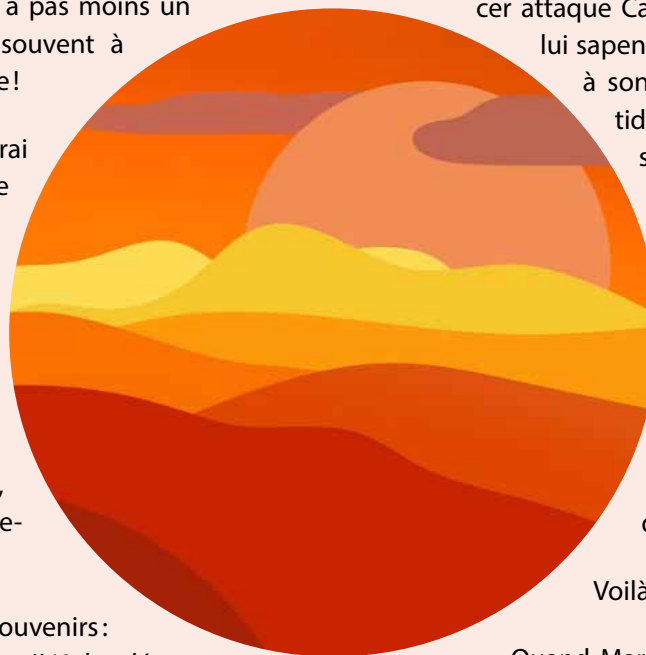
Mais le temps travaille sournoisement. Il y a 2 ans le cancer attaque Catherine. Les traitements lourds lui sapent toute énergie: sa vie se réduit à son petit appartement et le quotidien vaille que vaille et sans saveur. Il y a 6 mois, elle s'est assurée de sa volonté de dignité auprès de l'ADMD.

Puis elle arrête d'avaler pilules, capsules et gélules. Du coup, elle retrouve l'appétit et le goût, les conversations amicales, les balades au long des étangs d'Ixelles et au bois de la Cambre.

Voilà: ce sera le 28 janvier...

Quand Marie, sa fille, a précisé cette date, je me suis dit: «Il reste 2 semaines pour se balader dans les souvenirs-soleil et la remercier pour tous ces bonheurs partagés».

Au Crématorium, à la tête de son cercueil, les signes maçonniques.



Pour mon départ



Lettre à ma famille et mes proches.

« Je suis en train de m'en aller. Ça ne veut pas dire tout de suite! »

Mais, je nous donne la chance de nous préparer, et me donne celle de vous expliquer ce que je vis et où j'en suis dans cette période de vie.

Il y a donc ici trois sujets que je désire traiter: le premier étant ce que je vis pour le moment; le deuxième étant comment je vois mon passage de cette vie-ci à la vie suivante et le troisième étant ce que j'aimerais vous laisser pour vivre le mieux possible notre vie sur cette terre.

Pour le premier sujet (ce que je vis pour le moment), je vous explique l'une de mes observations importantes pour moi aujourd'hui: je trouve que, dans l'histoire de la médecine, dire « vieillir en bonne santé » ne répond pas à ce que je vis pour le moment. Il serait plus juste de dire « vieillir en prolongation d'une soi-disant bonne santé ». Et le mot « prolonger » peut dire beaucoup de choses différentes au niveau des dif-

ficultés, des souffrances et du mal-être que vivent les personnes âgées.

Nous sommes dans une culture où le passage de cette vie ici à la vie suivante est encore fortement tabou. Et lorsqu'une personne âgée parle d'être proche du passage, cela fait manifestement peur à son entourage, qui s'arrange pour changer rapidement de sujet de conversation. Pourtant, je constate que nous avons tous besoin de parler et d'échanger

Je suis, pour le moment, une personne vraiment heureuse. Je vis beaucoup de belles choses auxquelles je ne m'attendais pas. Rencontres, découvertes via la lecture et les possibilités d'apprendre encore, temps de réflexion etc. Et le rythme lent de cette période de vie est propice en plus à des découvertes de vie intérieure profonde.

Pourtant, mon temps est de plus en plus occupé par l'augmentation progressive de ce qui dysfonctionne dans mon corps et par les difficultés que cela occasionne dans ma possibilité de vivre agréablement. Ce temps est encore raccourci par les soins que ces dysfonctionnements demandent. Cela ne s'appellera bientôt plus vivre, mais plutôt survivre

Et nous voici au deuxième sujet: comment je vois mon passage vers ma vie suivante.

Une de mes croyances est que, de tout temps, l'homme a eu besoin de nommer ce qu'il perçoit en lui comme au-delà de ce corps, au-delà de lui. Je crois en quelque chose que nous ne pouvons pas comprendre; une énergie totale ou un Être, je ne sais pas, mais je crois à quelque chose au-delà de moi que je ne peux même pas imaginer!

Et je pense que, ce qui est dommage, c'est que notre mental nous présente la fin de cette vie comme une fin et non comme un passage, une transformation. Et cela influence notre mental d'une façon négative comme si nous allions vers une finitude alors que ma croyance est que nous allons vers une transformation, une vie encore plus belle; c'est comme le passage de la chenille au papillon

Donc, quand je serai papillon, vous ne me verrez pas, mais je serai dans le Grand Tout, et je pense que je serai à vos côtés lorsque vous me parlerez dans votre cœur.

Quant à mon passage à ma vie suivante, j'aimerais partir en étant consciente, avec ceux qui le désirent autour de moi, et cela au moment où les souffrances physiques et psychologiques feront que ma vie ne sera plus du tout agréable à vivre.

Et pour le sujet numéro trois, voici ce que j'ai mis sur papier comme conseils pour vivre sa vie le mieux possible sur cette terre, conseils que je donnerais à toute personne qui me le demanderait.

Dans cette vie, nous ne pouvons pas faire à cent pour cent ce que nous désirons. Nous arrivons à une époque donnée, à un endroit donné sur cette terre, dans un certain type de famille. Cela nous ne pouvons pas le changer. Par contre nous pouvons nous adapter. Et les énergies que nous ne mettrons pas à refuser, à repousser ce que nous ne pouvons pas changer, ces énergies-là nous pourrions les utiliser à construire, avec le matériel que nous avons sous la main, la vie la plus proche possible de ce que nous désirons être et faire.

De là découle l'importance de bien connaître la notion d'acceptation. Accepter ne veut pas dire se résigner. Accepter veut dire constater ce qui est là et que je ne peux modifier.

Une donnée importante à garder à l'esprit est que, si j'observe bien les choses, tous les humains ont comme premier but d'être heureux.

A approfondir aussi, c'est la réalisation de ce que tous nos actes, même les plus anodins, ont des conséquences.

Voilà pourquoi il est d'importance majeure, sachant cela, de bien veiller sur nous-mêmes afin que nous soyons des personnes aimables... c'est-à-dire des personnes avec lesquelles il est agréable de vivre. Et de là, il me semble primordial de bien connaître la notion d'interdépendance. A savoir que tout ce qui est autour de nous se transforme continuellement. Lorsque vous agissez, tous les êtres qui vous entourent sont impactés d'une manière ou d'une autre. Développez bien cette connaissance en vous, pour bien comprendre que seul l'amour peut nous guider d'une juste manière dans toutes les actions de notre vie.

Et, si chaque fois qu'une situation me dérange, j'arrive à me poser la question: comment ai-je participé à cela ou comment je participe pour le moment à cela, je me donne de bonnes chances d'avancer vers le bonheur. Non pas pour me sentir responsable d'une manière culpabilisante mais pour voir comment je pourrais prendre une responsabilité dans la gestion de cette situation afin de l'améliorer.

Autre chose à retenir et à étudier, c'est la notion d'impermanence. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela

veut dire que tout, vraiment tout ce qui nous entoure change et se transforme tout le temps. Même réflexion pour nous-même. Si nous restons figés dans le désir de la situation d'aujourd'hui, il est fort probable que les choses n'iront pas bien pour nous, et que nous ne profiterons pas intelligemment des situations nouvelles qui se présentent régulièrement à nous.

Et, pour terminer ... Il y a depuis le début de l'humanité, en l'être humain, une perception qu'il a cherché à mettre en images ou à expliquer.

En fait, je parle de l'amour cosmique, du Divin, de Jésus, du Bouddha, d'Allah etc. Les Chinois parlent parfois de «l'au-delà de l'au-delà», terme que je trouve très beau.

A vous de choisir ce qui vous guidera VOUS, tout en respectant le support que ceux qui vous entourent auront choisi.

Je vous embrasse, et vous remercie de m'avoir accompagné pendant ma route sur cette terre.

■ Maman, Maminou, Colette.

4 décembre 2024

Après une belle vie, une belle mort

Témoignage

Après une belle vie, une belle mort...

Mon cher mari est parti, apaisé comme il le voulait. Durant des années, nous étions très heureux mais un intrus inattendu s'est immiscé dans notre vie, il s'appelle Parkinson et c^u.

Avec lui sont arrivées les chutes, les fractures, les souffrances physiques et morales.

Maquère grand sportif, aujourd'hui chaque geste est impétueux et maladroit.

La présence d'aides extérieures étaient indispensables chaque jour.

Au bout de 3 longues années, il a manifesté le souhait d'arriver dans un avenir proche à une fin de vie douce et sereine.

Déjà membres depuis de nombreuses années de l'ADMD, j'ai fait appel à l'équipe pour lui aider à répondre au vœu de mon mari.

Informée de la procédure à suivre suivant notre législation, une consultation de fin de vie s'imposait.

Une équipe de professionnels compréhensifs et humains ont rendu mon mari plein d'espoir d'une fin proche, calme et sereine.

Divers certificats médicaux ont attesté que la maladie était irréversible et réfractaire à tout traitement entraînant un handicap physique majeur et une souffrance morale incontrôlable.

Le rendez-vous fut fixé au mercredi 14 h.
Le dimanche précédent, j'ai invité enfants et
petits-enfants pour un goûter.

Je leur ai demandé de se remémorer
tous les bons moments et souvenirs vécus
avec nous, avec lui.

Lui-même s'est pris au jeu dévoilant
quelques petites "bêtises" faites sans que je le
devine jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, je suis sereine.

C'est avec une infinie tendresse et en parfaite
harmonie qu'il s'est endormi dans mes bras.

Cette vie des dernières années ne correspondait
pas à la devise de toujours : CARPE DIEM.
Seule, sans le soutien de l'ADMD, je n'aurais
pas pu assumer aussi faiblement le départ
de mon cher époux, il a trouvé ce qu'il
cherchait : le repos.

Anne Robion Coppieters

Départ de mon mari le 14 mars 2024

Mon bien-aimé s'est éteint doucement dans mes bras ; il est parti comme il le voulait, de chez nous, conscient après avoir dit au revoir à ceux qu'il aimait et qui l'entouraient au moment de son départ.

Semblable à lui-même il voulait choisir et maîtriser sa mort comme il avait toujours tenté de maîtriser sa vie.

Oserais-je dire que cet adieu était calme, apaisé, je le crois, même si la douleur était immense pour la famille et pour moi. Sans doute restera-t-elle en moi jusqu'à ce que mon tour vienne de m'envoler ?

Les témoins et acteurs extérieurs, médecins, infirmiers m'ont transmis la paix qu'ils ont ressentie lors de cet adieu, et de ce départ dont ils étaient les acteurs.

Je leur suis infiniment reconnaissante d'avoir collaboré avec lui pour ce voyage vers ce qui est - j'ose l'espérer - l'Amour total.

Je me heurte bien sûr à ma propre ambivalence, le bonheur partagé durant 38 ans, le bonheur de le savoir loin de toute souffrance et la peine immense de son départ, de son absence, de la fin de cette vie partagée que lui seul pouvait remplir. Il m'avait fait promettre de continuer à sourire et à vivre mais cela est un autre chapitre entre lui et moi.

Depuis des années, nous nous étions mutuellement promis d'aider l'autre à partir s'il se trouvait dans une situation où la vie, pour lui devenait impossible avec tout ce que ce mot implique de souffrances physiques et morales.

Pour lui, ce moment était arrivé, le surplus court ou long ne pouvait plus être que douleur intolérable et perte de ce qu'il considérait comme sa dignité humaine. Je savais que ce temps pour lui serait très court vu l'aggravation rapide de son état.

Jamais je n'oublierai le regard que nous avons échangé quelques secondes avant son départ ; son regard était tellement plein d'amour et – j'ose le dire – plein d'une joie qui nous échappe mais n'était pas moins réelle.

Francis Lees

Les volontés inachevées de Danielle

Mon épouse, Danielle, est décédée le 31 décembre 2024 après avoir souffert affreusement de sa démence fronto-temporale. Nous n'avons malheureusement pas pu aller au bout des démarches qu'elle avait entreprises pour bénéficier de l'euthanasie.

Après plusieurs étapes préliminaires, elle avait souhaité encore passer un été dans notre résidence des Corbières. Malheureusement, son état s'est alors gravement dégradé, elle a perdu quasi définitivement l'usage de la parole et ses crises d'agressivité se sont multipliées. Lors du retour vers Bruxelles, elle a ouvert la portière sur l'auto-route. Le lundi suivant, elle est sortie en rue en criant.

Nous avons alors été contraints de l'hospitaliser avant de la transférer dans une résidence à Stephenson Garden où son état n'a cessé de se dégrader... Elle y aura passé un an et demi, devenue incapable de marcher, elle ne cessait de crier sans que l'on puisse rien faire pour l'aider. Les soignants n'avaient finalement pas d'autre choix que de la garder enfermée dans sa chambre parce que ses cris dérangent les autres résidents. Vous pouvez difficilement imaginer l'horreur de cet état, des souffrances atroces auxquelles on ne pouvait plus mettre fin étant donné son incapacité à s'exprimer d'une façon ou d'une autre.

Son décès fut une délivrance pour elle, mais aussi pour nous, réduits à l'impuissance et ne pouvant honorer les dernières volontés qu'elle a voulu exprimer.

C'est aussi pourquoi le débat actuel sur la possibilité de faire bénéficier de l'euthanasie les personnes atteintes de démence nous touche au plus haut point, ma fille et moi.



Âgo

Âgo est une association d'éducation permanente à destination des personnes âgées, reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et gérée par des seniors bénévoles, en partenariat avec les Mutualités Libérales.

Contact :

âgo a.s.b.l.

Rue de Livourne 25 à 1050 Bruxelles

02 538 10 48 - info@ago-asbl.be

<https://www.ago-asbl.be>

Constellations

Nouvelle revue d'éducation permanente fondée par l'association Âgo.



Elle en est à son 3^e numéro intitulé : « Bien vieillir, bien mourir » : une invitation à ouvrir le dialogue, à lever des tabous et à se préparer à vivre le plus sereinement possible ce moment inéluctable de notre existence,

non seulement pour soi mais également pour nos proches.

Qu'il s'agisse des aspects médicaux, éthiques, juridiques ou culturels, des experts dans chacun de ces domaines vous aident dans votre réflexion.

Ce numéro de « Constellations » me semble être un outil indispensable pour toute personne qui se sent concernée (et qui ne l'est pas ?) par sa fin de vie.

Un avantage non négligeable, cette revue est claire, compréhensible et de présentation agréable.

Vous pouvez la télécharger gratuitement :

<https://www.ago-asbl.be/publications/constellations/>

■ Paule Roelants

Gabriel Ringlet

Des rites pour la Vie

Éditions Albin Michel, 2025

Gabriel Ringlet est profondément convaincu de ce que tout passage, heureux ou douloureux, de la naissance à la mort, peut être à la fois intégré, approfondi, élevé lorsqu'il est célébré. Et ceci vaut pour celui qui croit ou celui qui ne croit pas. Au fil de cette promenade à laquelle il nous invite, jalonnée de moult poésies, Gabriel Ringlet s'arrête un instant à l'euthanasie. Certes, Gabriel Ringlet n'est pas à son coup d'essai. L'on se souviendra de son livre « Vous me coucherez nu sur la terre nue, l'accompagnement spirituel jusqu'à l'euthanasie » (Albin Michel, 2015). Ici, il est question de quelques variations sur le thème de l'accompagnement jusqu'à l'euthanasie :

Gabriel Ringlet
Des rites
pour la Vie



Célébrer tous les passages
de l'existence, les douleurs
comme les joies

Albin Michel

« Éliane voulait absolument l'extrême dépouillement : rien que le médecin, l'infirmière et moi. Du silence. Mais que je dise quelques mots en lui tenant la main.

Lucie avait commandé du champagne ! Heureusement que j'étais accompagnée par Alix à la harpe et que sa musique a aidé à franchir plusieurs étapes en très peu de temps, pour passer d'un adieu « festif » à un départ sobre et intime dans la chambre d'à côté.

Béatrice souhaitait se trouver face à une baie vitrée pour contempler une dernière fois toutes ces plantations.

Pour Jean-Hugues, ça s'est passé dehors, sous un auvent, dans son jardin ».

Et de faire un petit crochet par l'« Utopie », publiée à Louvain en 1517, écrite par Thomas More, l'ami d'Érasme. Pour Gabriel Ringlet, Thomas More aurait inscrit l'euthanasie au cœur même de la pratique chrétienne. Je vous invite à lire le chapitre consacré à Saint Thomas (p. 108 à 111). Dommage que les clercs de l'Église de France n'aient pas les mêmes lectures, ces cardinaux et évêques de la France, fille aînée de l'Église et néanmoins République laïque dans les textes.

Un livre profondément humain avec des rencontres multiples comme celle de Sam Touzani, artiste issu de l'immigration, avec un engagement laïque. Les rencontres avec nos frères et sœurs humaines. Vous me pardonnerez d'avoir opté pour la règle selon laquelle le féminin l'emporte sur le masculin. Cela reste dans la tonalité du discours de Gabriel Ringlet qui réserve à la femme la place qui sied : l'égal de l'homme.

■ Jacqueline Herremans



« On ira »

de Enya Baroux, avec Hélène Vincent, Pierre Lottin, David Ayala et Juliette Gasquet



« On ira », sorti dans les salles en 2025, est une comédie qui vous touche sans jamais forcer l'émotion. L'équilibre y est délicat entre rire et gravité.

Le format du road-movie fonctionne particulièrement bien: le déplacement physique devient un cheminement intérieur. Au fil des étapes, les non-dits se fissurent, les relations évoluent, et chacun est contraint de regarder en face ce qu'il tentait d'éviter. Ce voyage n'est pas seulement celui de la grand-mère, mais aussi celui de toute une famille qui apprend, maladroitement, à accompagner plutôt qu'à retenir.

La justesse du jeu des comédiens renforce cette impression d'authenticité. Les silences comptent autant que les mots, les regards en disent long, et certaines scènes, pourtant simples, restent durablement en tête.

« On ira » laisse finalement une sensation douce-amère. On en sort ému, mais aussi apaisé, comme si le film nous rappelait que la fin n'efface pas la vie, mais en souligne au contraire toute la valeur. Une œuvre sensible et sincère, qui ose parler de la mort tout en célébrant, intensément, ce qui la précède.

Le 11 mars 2025, une projection du film « On ira » suivie d'un débat avec Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD asbl, et Lucie Barridez, chargée d'études au Centre d'Action Laïque (CAL), s'est déroulée au White Cinéma, à Bruxelles.

Marie a 80 ans. Elle est atteinte d'un cancer incurable qui la fait souffrir au quotidien. Elle n'en peut plus de ses souffrances et voudrait bénéficier d'un suicide assisté, mais cela est interdit en France. Elle a un plan : partir en Suisse pour mettre fin à ses jours. Mais au moment de l'annoncer à Bruno, son fils irresponsable et fauché, et Anna, sa petite-fille en crise d'ado, elle panique et invente un énorme mensonge. Prétendant un mystérieux héritage

à aller chercher dans une banque suisse, elle leur propose de faire un voyage tous ensemble. Complice involontaire de cette mascarade, Rudy, un auxiliaire de vie dévoué, tout juste rencontré la veille, va prendre le volant du vieux camping-car familial, et conduire cette famille dans un voyage inattendu. N'oublions pas le cinquième passager: Lennon, le rat de compagnie de Rudy.



« La chambre d'à côté »

de Pedro Almodóvar, avec Tilda Swinton, Julianne Moore et John Turturro



Ingrid, romancière, et Martha, ancienne reporter de guerre, sont amies de longue date. Quand Ingrid apprend que Martha est atteinte d'un cancer incurable, elle reprend contact. Refusant une fin subie, Martha a décidé de mettre elle-même un terme à ses jours et formule une demande bouleversante :

qu'Ingrid l'accompagne jusqu'au bout, dans une maison isolée près de Woodstock, en se tenant simplement « dans la chambre d'à côté ». S'ouvre alors un huis clos fait de promenades, de souvenirs et de longues soirées cinéma, où l'amitié devient le dernier rempart face à la peur de mourir seule.

Le génie du réalisateur réside dans sa capacité à transformer un espace clos - cette maison, ces chambres voisines - en un lieu de libération. Martha, interprétée avec une justesse bouleversante par Tilda Swinton, y trouve non pas une échappatoire, mais une confrontation apaisée avec elle-même. Les longs échanges entre les deux amies, où les mots alternent avec les silences, sont d'une intensité rare : ils révèlent autant la peur de la mort que le désir de la maîtriser.

Almodóvar ose aborder la fin de vie sans pathos ni moralisme. « La chambre d'à côté » ne propose pas de réponses toutes faites, mais invite à une réflexion sur ce que signifie « bien mourir ». Le film rappelle que la dignité ne réside pas dans la souffrance, mais dans le choix - un message qui résonne particulièrement dans le contexte des débats sur l'euthanasie et le suicide assisté.

On ressort de ce film avec une impression de légèreté, malgré la gravité du sujet. « La chambre d'à côté » est une œuvre poétique et politique. Un paradoxe almodovarrien, où la beauté naît de l'ombre, et où la liberté se trouve, parfois, juste derrière une porte.

« Le dernier souffle »

de Costa-Gavras avec Denis Podalydès, Kad Merad et Charlotte Rampling



Fabrice Toussaint, écrivain et philosophe reconnu, sort d'une IRM, troublé par les premiers signes de sa propre fragilité. Il retrouve un ami, le docteur Augustin Masset, chef d'un service de soins palliatifs, et l'accompagne au fil de ses visites. À travers une série de rencontres avec des patients en

fin de vie - chacun avec son histoire, ses peurs, ses désirs et sa manière singulière d'aborder le grand passage - les deux hommes engagent un dialogue où s'entrelacent la médecine et la philosophie, le rire et les larmes, l'expérience clinique et la méditation sur l'existence. Adapté du livre éponyme de Claude Grange et Régis Debray (Gallimard, 2023), le film puise dans le réel pour mieux interroger l'universel.

Costa-Gavras, cinéaste engagé, aborde ici un sujet brûlant avec la rigueur et l'humanité qui le caractérisent. Le film évite soigneusement le piège du manichéisme : il ne juge pas, il montre. Les débats éthiques, les choix des patients et les dilemmes des soignants sont filmés sans emphase, comme une chronique intime de décisions qui dépassent les individus. Le réalisateur transforme une succession d'histoires personnelles en un miroir des contradictions de nos sociétés face à la fin de vie.

Denis Podalydès, sobre et tout en intériorité, incarne un Toussaint à la fois inquiet et lucide, dont les questions sont les nôtres. Face à lui, Kad Merad campe un médecin profondément humain, attentif à chacun de ses patients. Autour d'eux, une galerie d'interprètes remarquables (Charlotte Rampling en Sidonie qui voudrait que « ça aille vite », Ángela Molina en femme manouche entourée des siens, Karin Viard, Hiam Abbass, Marilynne Canto) donne au film une authenticité rare. Chaque scène rappelle que la dignité ne se décrète pas, elle se vit.

« Le dernier souffle » n'est pas un plaidoyer, mais une invitation à réfléchir. Costa-Gavras ne cherche pas à convaincre, mais à éclairer. Le film pose une question simple et vertigineuse : et si la vraie liberté, c'était de pouvoir choisir jusqu'au bout ?

Consultations « fin de vie »

N'hésitez pas à consulter le site internet : www.admd.be/information/consultations-concernant-la-fin-de-vie/

Note pour les non-résidents

Les cas psychiatriques des personnes non-résidentes en Belgique ne peuvent malheureusement pas être pris en compte, vu la complexité de leur suivi thérapeutique.

Bruxelles

ADMD

« Consultation EOL de fin de vie »

Avenue Eugène Plasky 144 bte 3 à 1030 Bruxelles

La consultation a pour objectif d'informer toute personne qui le désire des possibilités offertes en Belgique pour aménager une vie finissante et, au cas où un(e) patiente le souhaite, de l'accompagner dans le processus de demande d'euthanasie.

Cette consultation est assurée par les docteurs Michèle MORRET-RAUIS et Jean-Louis DE VICQ, deux jeudis après-midi par mois et par le docteur Michel ROLAND, deux vendredis matin par mois.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)2 588 27 85 (les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9h et 12h ou entre 14h et 17h).

CHU BRUGMANN (SITE HORTA)

« Consultation Soins supportifs, douleur et éthique »

Place A. Van Gehuchten 4 à 1020 Bruxelles

Une consultation d'information « Soins supportifs, douleur et éthique » est ouverte au CHU Brugmann (site Horta). Cette consultation est réservée aux résidents belges et n'est actuellement plus en mesure d'accepter les cas psychiatriques.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)2 477 30 35 entre 8h et 16h.

ULTEAM

Hôpital Universitaire de Jette-Bruxelles (UZ Bruxelles)

J. Vander Vekenstraat 158 à 1780 Wemmel

Un centre médical a été créé à Wemmel, une commune de la périphérie bruxelloise, par LEIF, l'équivalent flamand de notre réseau EOL. Il est destiné à aider des patients qui éprouvent des difficultés à résoudre leurs problèmes relatifs à la fin de vie. Il comporte des consultations de diverses spécialités et dispose d'un accord avec la V.U.B. pour pouvoir faire hospitaliser des patients dans l'hôpital universitaire de Jette-Bruxelles. Une version française de sa présentation est disponible. Voir le site Internet www.ulteam.be

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)78 05 01 55.

Brabant wallon

HELORA – Hôpital de Nivelles

« Consultation de fin de vie »

Rue Samiette 1, 1400 Nivelles

La consultation a pour objectif d'informer toute personne qui le souhaite des possibilités offertes en Belgique pour organiser une fin de vie conforme à ses valeurs. Elle permet également, si un(e) patient(e) en exprime le souhait, d'être accompagné(e) dans le processus de demande d'euthanasie. Les médecins traitants souhaitant accéder au second avis nécessaire dans le cadre d'une demande d'euthanasie peuvent également y adresser leurs patients (contact préalable souhaité).

Cette consultation est assurée par le Dr Sébastien LOIX, médecin en soins intensifs et président du Comité d'Éthique des hôpitaux de La Louvière–Jolimont, Lobbes, Nivelles et Tubize.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)67 88 52 11.

Liège

CHR DE LA CITADELLE

« Consultation sur la fin de vie »

Boulevard du 12^e de Ligne 1 à 4000 Liège

Une consultation assurée par le docteur François DAMAS les vendredis après-midi et une consultation assurée par le docteur Geoffrey DUBOIS un jeudi sur deux sont ouvertes pour les patients souhaitant poursuivre une démarche aboutissant éventuellement à une euthanasie et les patients envoyés par leur médecin pour un second avis requis par la loi.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)43 21 88 25 les mardi et vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00 et le mercredi de 14h00 à 16h00.

CHU DE LIÈGE (SITE DU SART TILMAN)

« Consultation d'accompagnement et de souhaits de fin de vie »

Avenue de l'hôpital 1 à 4000 Liège

Des médecins et des infirmiers de l'Équipe Mobile de Soins Continus et Palliatifs proposent des consultations d'accompagnement et de souhaits de fin de vie. Elles sont destinées aux Belges et aux résidents en Belgique. Elles se tiennent le mardi matin et le jeudi après-midi.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)43 66 81 92.

CHR DE VERVIERS (SITE LA TOURELLE)

« Consultation concernant la fin de vie »

Rue du Parc 29 à 4800 Verviers

Les consultations sont assurées par la doctoresse Pascale FRÈRE, médecin hématologue, PhD, chef du département d'héματο-oncologie et la doctoresse Catherine ORBAN, médecin interniste, médecin de l'équipe des soins palliatifs. Ces consultations proposent un espace de dialogue, d'information et au besoin d'accompagnement dans le processus de l'euthanasie (explications, mise en conformité du dossier légal, organisation pratique et concrétisation) et dans la réflexion concernant des directives anticipées.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)87 21 94 38 ou à l'adresse : soinspalliatifs@chrverviers.be.

Namur

CHR DE NAMUR

« Consultation de fin de vie »

Avenue Albert 1^{er} 185 à 5000 Namur

Cette consultation est assurée par la doctoresse Giulia ZANDONA.

Attention le premier contact doit être pris par le médecin traitant.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)81 72 75 14.

CHU UCL NAMUR SITE DE DINANT

« Consultation de fin de vie »

Rue Saint Jacques 501 à 5500 Dinant

Consultation organisée pour les patients en fin de vie afin de leur proposer et expliciter toutes les possibilités de soins, en ce compris l'euthanasie.

Cette consultation est assurée par le docteur Benoît PIRET, le vendredi matin.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)82 21 21 57.

Hainaut

RÉSEAU HUMANI CHARLEROI

Site Marie Curie

Chaussée de Bruxelles 140 à 6042 Charleroi

Site Vésale

Rue de Gozée 706 à 6110 Montigny-le-Tilleul

Ces consultations sont assurées par la doctoresse Barbara PLEHIERS.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)71 92 25 11 (en précisant « Consultation de fin de vie de la doctoresse Barbara PLEHIERS, 1^{er} rendez-vous »).

GRAND HÔPITAL DE CHARLEROI

« Consultations Souhaits de fin de vie »

Site les Viviers: Rue du Campus des Viviers 1

à 6060 Charleroi

Unité des soins palliatifs (U38, Route 480)

Cette consultation a pour objectif d'informer et d'accompagner toute personne souhaitant anticiper et exprimer ses souhaits en matière de fin de vie. Elle s'adresse à toute personne majeure et résident en Belgique, qu'elle soit malade ou non, ainsi qu'aux proches souhaitant s'informer.

La consultation est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'un(e) infirmier(ère) et d'un(e) psychologue. Elles se tient les lundi et jeudi.

Il convient de prendre rendez-vous au au 060 11 98 44 ou 45 du lundi au vendredi, entre 9h00 et 17h00.

CHR HAUTE SENNE

(Site Le Tilleriau) à Soignies

Chaussée de Braine 49 à 7060 Soignies

www.chrhautesenne.be

Cette consultation pour les patients en fin de vie est assurée par le docteur Etienne VAN HONACKER et est ouverte, sur rendez-vous, aux patients hospitalisés et ambulatoires ainsi qu'à leur entourage proche, le 1^{er} vendredi de chaque mois. Plutôt qu'une véritable consultation, il s'agit d'un entretien pour informer sur l'euthanasie, aider à la décision dans un sens ou dans l'autre, et le cas échéant, la prévoir dans le respect de la loi.

Il convient de prendre rendez-vous au +32 (0)67 34 84 50.

CHWAPI (Site IMC) à Tournai

« Consultation d'accompagnement et de décisions de fin de vie »

Chaussée de Saint-Amand 80 à 7500 Tournai

Celle-ci a comme objectif de répondre aux questions que les patients ou leurs proches se posent sur leur fin de vie: soins palliatifs, déclarations anticipées, euthanasie, etc. Le tout, dans le cadre des lois de 2002 sur les Droits du Patient et sur l'Euthanasie. Attention, il ne s'agit pas d'une consultation clinique de la douleur, ni d'une consultation de gestion de symptômes.

Les cas psychiatriques des personnes non-résidentes en Belgique ne peuvent malheureusement pas être pris en compte, vu la complexité de leur suivi thérapeutique.

Cette consultation est assurée tous les mardis, entre 14h et 16h (au 4^{ème} étage du site IMC) par le docteur Jean-Michel DELPERDANGE.

Il convient de prendre rendez-vous via le call-center au +32 (0)69 33 30 00.

Recrutons de nouveaux membres

Les adversaires de la dépénalisation de l'euthanasie n'ont pas désarmé! Parlez de notre action autour de vous! Persuadez vos proches et vos amis de nous rejoindre!

Je désire recevoir des renseignements sur l'ADMD

Nom de naissance Prénom

par courriel - @dresse courriel

par courrier postal

Adresse N° Bte

CP Localité Pays

Je soutiens votre action et vous prie de noter mon adhésion

En cas d'adhésion, veuillez renvoyer le bulletin d'adhésion ci-dessous dûment rempli à l'ADMD et verser le montant équivalent à votre cotisation (détails voir page-ci contre) au compte de l'ADMD: BE26 2100 3911 7829 (GEBABEBB)

Titulaire

Genre: H F Autre

Nom de naissance

Prénom

Adresse

N° Bte

CP Localité

Pays

N° registre national -

(indiqué au verso de la carte d'identité)

Date de naissance

Lieu de naissance

Tél.

GSM

@dresse courriel

Profession

Comment avez-vous connu l'ADMD?

Médecin Famille/Amis TV Radio

Presse article Presse publicité Conférence

Mutuelle Hôpital Internet Commune

Autre (à préciser)

Je désire recevoir le bulletin trimestriel de l'ADMD

Oui au format pdf par courriel

Oui au format papier par courrier postal

Non

Je désire recevoir des courriels d'information
(événements, conférences...)

Oui **Non**

Date et Signature

L'envoi de ce formulaire signé implique l'acceptation que les informations saisies soient traitées par l'ADMD dans le cadre des services rendus à ses membres.

En raison des exigences du RGPD concernant la durée de conservation des données à caractère personnel, au terme de dix années de cotisation non payée, l'ADMD supprimera définitivement vos coordonnées de la base de données ainsi que les éventuels documents archivés qui vous concernent (ce qui n'invalide bien sûr pas les formulaires en votre possession).

Plus d'information sur la politique de confidentialité de l'ADMD, conforme au RGPD, est disponible sur le site internet www.admd.be/presentation/rgpd/ ou sur un document à demander au secrétariat.

Co-résident(e)

Genre: H F Autre

Nom de naissance

Prénom

Adresse

N° Bte

CP Localité

Pays

N° registre national -

(indiqué au verso de la carte d'identité)

Date de naissance

Lieu de naissance

Tél.

GSM

@dresse courriel

Profession

Comment avez-vous connu l'ADMD?

Médecin Famille/Amis TV Radio

Presse article Presse publicité Conférence

Mutuelle Hôpital Internet Commune

Autre (à préciser)

Je désire recevoir le bulletin trimestriel de l'ADMD

Oui au format pdf par courriel

Oui au format papier par courrier postal

Non

Je désire recevoir des courriels d'information
(événements, conférences...)

Oui **Non**

Date et Signature

L'envoi de ce formulaire signé implique l'acceptation que les informations saisies soient traitées par l'ADMD dans le cadre des services rendus à ses membres.

En raison des exigences du RGPD concernant la durée de conservation des données à caractère personnel, au terme de dix années de cotisation non payée, l'ADMD supprimera définitivement vos coordonnées de la base de données ainsi que les éventuels documents archivés qui vous concernent (ce qui n'invalide bien sûr pas les formulaires en votre possession).

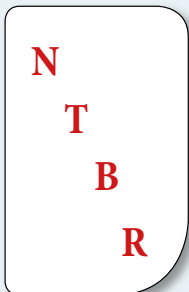
Plus d'information sur la politique de confidentialité de l'ADMD, conforme au RGPD, est disponible sur le site internet www.admd.be/presentation/rgpd/ ou sur un document à demander au secrétariat.

Aux membres intéressés par le pendentif « Ne pas me réanimer »

Recto



Verso



Le pendentif actant le refus d'être réanimé (un feuillet d'aluminium de 3x5 cm avec photo, signature et date de naissance) est actuellement en préparation pour les membres qui nous l'ont commandé.

Si vous êtes intéressé(e) et que vous ne nous l'avez pas encore fait savoir, veuillez nous renvoyer le texte ci-dessous par courrier postal adressé à

ADMD, Avenue Eugène Plasky 144 bte 3 à 1030 Bruxelles
ou par courriel à elisabeth.sensique@admd.be



Je suis intéressé(e) – Nous sommes intéressé(e)s – par le pendentif de non-réanimation.

N° de membre :

Nom(s), prénom(s) :

Adresse postale :

.....
.....

Adresse électronique :

Vous recevrez la brochure d'information qui fournit toutes les explications utiles.



Écoute – Aide psychologique

■ Alzheimer Belgique

Cours Saint Michel 100 bte 9 à 1040 Bruxelles
+32 (0)2 428 28 10 (écoute du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 et le mardi de 13h00 à 16h00) – info@aalz.be

■ Écoute Seniors c/o Infor-Homes

Écoute bruxelloise dédiée à la qualité de vie des personnes âgées
Cours Saint-Michel 100 bte 2 à 1040 Bruxelles
+32 (0)2 223 13 43 (écoute les lundi et mardi de 12h30 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30)
inforhomes@misc.irisnet.be

■ Espaces PAD (Parole et Accompagnement du Deuil)

(anciennement Cancer et Psychologie)
Propose un accompagnement psychologique à toutes les personnes touchées par un deuil
Rue Louis Loiseau, 39 à 5000 Namur
+32 (0)495 78 83 86 – info@espacespad.be
www.espacespad.be

■ Télé-Secours (24 h/24)

Système de télévigilance à domicile 24h/24
Boulevard de Smet de Naeyer 578 à 1020 Bruxelles
+32 (0)2 478 28 47 – secretariat@tele-secours.be
<http://www.tele-secours.be>

■ Centre de prévention du suicide

Administration : Rue Gachard 88 à 1050 Bruxelles
+32 (0)800 32 123 (appel gratuit) – Secrétariat général :
+32 (0)476 53 00 84 – cps@preventionsuicide.be
www.preventionsuicide.be

■ SOS Suicide – Un pass dans l'impasse

Centre de prévention du suicide et d'accompagnement
Apporte un soutien à toute personne confrontée à la problématique du suicide en Wallonie et à Bruxelles
+32 (0)800 77 740 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00)
www.sos-suicide.be

■ Télé-Accueil : Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat

107 (n° gratuit 24 h/24)
www.tele-accueil.be

■ Infor-Homes Bruxelles asbl

Information sur les maisons de repos, maisons de repos et de soins de la Région de Bruxelles-Capitale
Cours Saint-Michel 100 bte 2 à 1040 Bruxelles
+32 (0)2 219 56 88 – info@inforhomeasbl.be
www.inforhomesasbl.be

■ Senoah Wallonie asbl

Accompagnement des Seniors en matière d'habitat
Avenue Cardinal Mercier 22 à 5000 Namur
+32 (0)81 22 85 98 – info@senoah.be
www.senoah.be

■ Vivre son deuil

Rue Culot 15b à 1341 Cérroux-Mousty
+32 (0)477 96 10 37 – vsdbe@yahoo.fr
www.vivresondeuil.be

■ Un deuil à vivre

Chaussée de Renaix 140 à 7500 Tournai
+32 (0)69 84 15 51 (permanences téléphoniques les lundi et jeudi de 13h à 14h)
www.undeuilavivre.be

■ Parents désenfantés

Contact à Ceroux-Mousty :
+32 (0)489 44 82 23
parents.desenfantes.be@gmail.com
Contact à Liège: +32 (0)471 43 24 85)
parents.liege@gmail.com
Contact à Charleroi : +32 (0)471 43 22 62)
parents.charleroi@gmail.com
www.parentsdesenfantes.org

■ Service Laïque d'Aide aux Personnes (S.L.P.)

Campus Plaine ULB, CP 237 – Accès 2
Avenue Arnaud Fraiteur à 1050 Bruxelles
+32 (0)2 627 68 90 – slp@laicite.be
www.aidemoralelaique.be

■ Respect Seniors

Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
+32 (0)800 30 330



Formations

■ Centre de Psycho-Oncologie asbl

Formation, Recherche et Clinique
Boulevard de Waterloo 106 à 1000 Bruxelles
+32 (0)2 538 03 27 – secretariat@psycho-oncologie.be
www.psycho-oncologie.be

■ Forum End Of Life (EOL)

Formation « Fin de vie » destinée aux médecins,
infirmier(e)s et psychologues
Avenue Eugène Plasky 144 bte 3 à 1030 Bruxelles
+32 (0)2 502 04 85 – eol@admd.be
www.eol.admd.be

■ Cefem

Centre de formation à l'écoute du malade
Rue Joseph II 166 à 1000 Bruxelles
+32 (0)2 345 69 02 – info@cefem.be
www.cefem.be

Don d'organes

■ Service Public Fédéral (SPF) Santé Publique,

Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée 5 bte 2
à 1210 Bruxelles
+32 (0)2 524 97 97 – beldonor@health.fgov.be
www.beldonor.be

Don du corps à la science

Les dons de corps sont gérés par les facultés de médecine uniquement : voir liste ci-dessous.

Votre intention doit être introduite par un écrit, daté, signé et envoyé à la faculté de médecine que vous choisissez. Par retour de courrier, vous recevrez un formulaire à compléter et à renvoyer au service choisi.

Vous recevrez, en retour, un accusé de réception et une carte attestant de votre don de corps. Vous en remettrez une copie à une personne de confiance. À votre décès, celle-ci devra informer :

- l'hôpital désigné qui devra recevoir le corps dans les 48h suivant le décès ;
- l'entreprise des pompes funèbres qui, après la constatation légale du décès par un médecin, informera l'administration communale de votre décès, du lieu de celui-ci et s'occupera de la mise en bière et du transport du corps.

À la fin des travaux scientifiques et anatomiques, le corps sera inhumé ou incinéré.

Que ce soit avant (l'arrivée du corps à la faculté) ou après (restitution du corps à la famille), les frais sont à charge de la famille, sauf, si vous décidez de régler ces dépenses anticipativement auprès d'une entreprise de pompes funèbres (contrat d'obsèques) ou via une assurance décès.

■ ULB : Faculté de Médecine, Laboratoire d'Anatomie

Route de Lennik 808 (CP 619) à 1070 Bruxelles
+32 (0)2 555 63 66 – labo@ulb.ac.be

■ UCL : Faculté de Médecine, Laboratoire d'Anatomie Humaine

Avenue E. Mounier 52 B1.52.04 à 1200 Bruxelles
+32 (0)2 436 17 89 – dondecorps@uclouvain.be

■ U.Lg. : Faculté de médecine, Laboratoire d'Anatomie Humaine

Quartier de l'Hôpital, Avenue Hippocrate 13 (B23)
à 4000 Liège
+32 (0)4 366 51 52 (ou 53)
anatomie.humaine@uliege.be

■ U.M.H. : Institut d'Anatomie Humaine

Avenue du Champs de Mars, 4 à 7000 Mons
+32 (0)65 37 30 42 (du lun au ven de 9h à 12h et de 13h à 16h) – dondecorpsalascience@umons.ac.be

■ UNamur : Laboratoire d'Anatomie

Rue de Bruxelles, 61 à Namur
+32 (0)81 72 43 02 – dondecorps@unamur.be

Soins palliatifs

Bruxelles

■ Fédération Bruxelloise Pluraliste des Soins Palliatifs et Continus

Rue des Cultivateurs 30 à 1040 Bruxelles
+32 (0)2 648 04 02 – info@fbbsp-bfpz.be
www.fbbsp-bfpz.org

■ Plate-forme Brusano asbl

Rue Breydel 40 à 1040 Bruxelles
+32 (0)2 880 29 85 – info@brusano.brussels
www.brusano.brussels



■ Équipe de soutien à domicile : Continuing Care

Rue Colonel Bourg 104A à 1030 Bruxelles
+32 (0)2 743 45 90 – info@continuingcare.be
www.continuingcare.be

■ Équipe de soutien à domicile : Interface

Avenue Hippocrate 10, BP 2250 à 1200 Bruxelles
+32 (0)2 764 22 26 – interface-sc-saintluc@uclouvain.be
www.saintluc.be/fr/interface-adulte

■ Équipe de soutien à domicile : Omega

Vander Vekenstraat 158 à 1780 Wemmel
+32 (0)2 456 82 03 – info@vzwomega.be

■ Équipe de soutien à domicile : Sémiramis

Rue des Cultivateurs 30 à 1040 Bruxelles
+32 (0)2 734 87 45 – info@semiramis-asbl.org
www.semiramis-asbl.org

Wallonie

■ Fédération Wallonne des Soins Palliatifs

Rue des Brasseurs 175 à 5000 Namur
+32 (0)81 22 68 37 – federation@fwsp.be
www.soinspalliatifs.be

Brabant wallon

■ Plate-forme de concertation en Soins Palliatifs du Brabant Wallon : Pallium

Avenue Henri Lepage 5 à 1300 Wavre
+32 (0)10 39 15 75 – coordination@pallium-bw.be

■ Équipe de soutien à domicile : Domus asbl

Chemin du Stocquoy 1 à 1300 Wavre
+32 (0)10 84 15 55 – info@domusasbl.be

Hainaut

1. Hainaut oriental

■ Plate-forme de concertation en Soins Palliatifs du Hainaut oriental

Espace Santé Boulevard Zoé Drion 1 à 6000 Charleroi
+32 (0)71 92 55 40 – soins.palliatifs@skynet.be

■ Équipe de soutien à domicile : ex Aremis Charleroi Sud-Hainaut

Espace Santé Boulevard Zoé Drion 1 à 6000 Charleroi
+32 (0)71 48 95 63 – aremis.charleroi@skynet.be

2. Mons-Borinage, La Louvière, Soignies

■ Plate-forme : Association régionale des Soins Palliatifs de Mons-Borinage, La Louvière, Soignies – Reliance

Rue de la Loi 30 à 7100 La Louvière
+32 (0)64 57 09 68 – info@relianceasbl.be

■ Équipe de soutien à domicile : Reliance

Rue de la Loi 30 à 7100 La Louvière
+32 (0)64 57 09 68 – info@relianceasbl.be

3. Hainaut occidental

■ Plate-forme : Association régionale de concertation sur les Soins Palliatifs du Hainaut occidental (PalliHO)

Chaussée de Renaix 140 à 7500 Tournai
+32 (0)69 22 62 86 – info@palliho.be

■ Équipe de soutien à domicile – PalliHO

Chaussée de Renaix 140 à 7500 Tournai
+32 (0)69 22 62 86 – info@palliho.be
gsm de garde : +32 (0)497 44 31 00

Liège

1. Province de Liège

■ Plate-Forme des Soins Palliatifs en Province de Liège – Pallialiege

Rue Mont Saint-Martin 90 à 4000 Liège
+32 (0)4 342 35 12 – info@pallialiege.be

■ Équipe de soutien à domicile Delta

+32 (0)4 342 25 90 – info@asbldelta.be

2. Deutschsprachigen Genmeinschaft (Eupen)

■ Plate-forme : Palliativpflegeverband der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Bahnhofstrasse 37 à 4700 Eupen
+32 (0)87 56 97 47 – ppv.ostbelgien@palliativ.be

■ Équipe de soutien à domicile : Palliativpflegeverband der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Bahnhofstrasse 37 à 4700 Eupen
+32 (0)87 56 97 47 – ppv.ostbelgien@palliativ.be



3. Est francophone (Verviers)

■ Plate-forme de Soins Palliatifs de l'Est francophone

Rue de la Marne 4 à 4800 Verviers
+32 (0)87 23 00 16 – equipesoutien@pfspef.be

■ Équipe de soutien à domicile de l'Est francophone

Rue de la Marne 4 à 4800 Verviers
+32 (0)87 23 00 10 – info@pfspef.be

Luxembourg

■ Plate-forme de concertation en Soins Palliatifs de la Province du Luxembourg – PalliaLux

Rue du Manoir 3 à 6900 Marche-en-Famenne
+32 (0)84 43 30 09 – info@pallialux.be

■ Équipe de soutien à domicile : Accompagner asbl

Rue des Alliés 2 à 6800 Libramont

■ Équipes locales dans toute la province du Luxembourg

+32 (0)61 21 26 54 – equipesoutien@accompagner.net
<https://www.soins-palliatifs-accompagner.be/>

■ Équipe de soutien à domicile : Au fil des jours

Rue des Récollets 1 à 6600 Bastogne
+32 (0)61 28 04 66 – afdj.lux@mutscob.be

Namur

■ Plate-forme : Association des Soins Palliatifs en Province de Namur (PalliaNam)

Rue Charles Bouvier 108 à 5004 Bouge
+32 (0)81 43 56 58 – info@pallianam.be

■ Équipe de soutien à domicile : Association des Soins Palliatifs en Province de Namur (PalliaNam)

Rue Charles Bouvier 108 à 5004 Bouge
+32 (0)81 43 56 58 – info@pallianam.be
gsm de garde: +32 (0)496 21 41 42

Associations sœurs belges

■ LEIF (Levens Einde Informatie Forum)

J. Vander Vekenstraat 158 à 1780 Wemmel
+32 (0)78 15 11 55 – info@leif.be
www.leif.be

■ RWS (Recht op Waardig Sterven)

Van de Wervestraat 2A à 2060 Antwerpen
+32 (0)3 272 51 63 – info@rws.be
www.rws.be

Hébergement thérapeutique

■ Cité Sérine

Hébergement alternatif
Rue de la Consolation 79–83 à 1030 Bruxelles
+32 (0)2 733 72 10 – info@serine.be
www.serine-asbl.org

Antennes régionales

■ Ath – Lessines – Enghien

Mme Myriam Wauters

Permanence téléphonique

les lundi et mercredi de 13h à 17h

+32 (0)476 81 56 52

myriam.wauters@admd.be

Sur rendez-vous

Maison de la Laïcité,

Cour Jean Zuallart 6 bte 1

7800 Ath

■ Brabant Wallon

M. Jean-Pierre Baland

Permanence téléphonique

du lundi au vendredi de 14h à 18h

+32 (0)475 42 54 20

jean-pierre.baland@admd.be

■ Brabant Wallon centre

Mme Brigitte Kevers

+32 (0)474 59 89 39

brigitte.kevers@admd.be

■ Brabant Wallon ouest

Mme Anne-Marie Vanderborght

+32 (0)472 25 37 15

annemarievdb.admd@gmail.com

■ Charleroi

Mme Michèle Deloyer

Rue Goor 40

6061 Montignies-sur-Sambre

+32 (0)472 25 37 08

■ Comines – Mouscron –

Tournai

Mme Bernadette Biset

+32 (0)472 31 28 94

bernadette.biset@admd.be

Permanences

les lundis matin sur rendez-vous

Maison de la Laïcité de Mouscron,

Comines, Estampuis

Rue de Bruxelles 45

7700 Mouscron

M. Luc Pirson

+32 (0)494 57 30 42

luc.pirson@admd.be

■ Esneux – Ferrières – Vallées d’Ourthes-Emblève

Mme Nelly Henrotin

Rue Joseph Waleffe 9 à 4130 Tilff

+32 (0)4 360 79 77

+32 (0)494 14 42 67

Permanence sur rendez-vous

Maison de la Laïcité de Mery

Avenue d’Esneux 216A à 4130 Mery

■ Liège

Mme Claudine Nottet

+32 (0)479 49 05 96

claudine.admd@gmail.com

Mme Martine Vanvoorden

+32 (0)472 25 40 71

martine.vanvoorden@admd.be

Permanences sur rendez-vous

deux vendredis par mois de 13h30

à 15h30

LUSS – Antenne de Liège

Quai Churchill 22 à 4020 Liège

M. Ivan Lanotte

+32 (0)497 34 03 79

ivan.lanotte@admd.be

4020 Liège

■ Luxembourg

Mme Michette Satinet

Rue des Rogations 78

6870 Saint-Hubert

+32 (0)61 61 14 68

Mme Michelle Hesbois

6600 Bastogne

+32 (0)497 46 83 21

michelle.hesbois@admd.be

Permanence

le 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h

CPAS de Bastogne

Rue des Récollets 12

6600 Bastogne

■ Mons – Borinage

Mme Eliane Driesen

+32 (0)477 34 44 50

eliane.driesen@admd.be

Permanence sur rendez-vous

les 3^{ème} jeudis du mois de 16h à 18h

LUSS – Antenne de Mons

Grand’rue 104 à 7000 Mons

■ Namur

Mme Catherine Wauters

Permanence téléphonique

le lundi de 9h00 à 12h00

+32 (0)476 33 24 67

catherine.wauters@admd.be

Permanence sur rendez-vous

les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de

9h à 12h

Centre d’Action Laique

Rue de Gembloux 48

5002 Saint-Servais

■ Namur ouest

M. Roland Gelbgras

Permanence téléphonique

le mardi de 9h30 à 11h30

+32 (0)472 25 32 65

roland.gelbgras@admd.be

■ Spa – Verviers – Waremme

Mme Geneviève Bartholomé

+32 (0)479 37 75 32

genevieve.bartholome@admd.be

Permanence sur rendez-vous

le 1^{er} jeudi du mois de 13h30 à

15h30

Maison de la Laïcité de Verviers

Rue de Bruxelles 5

4800 Verviers

Associations sœurs d’expression néerlandophone

LEIF (Levens Einde Informatie Forum)

J. Vander Vekenstraat 158 à 1780 Wemmel - +32 (078) 15 11 55 – info@leif.be - www.leif.be

Recht op Waardig Sterven (RWS)

Van de Wervestraat 2A - B-2060 Antwerpen - Tél.: +32 (0)3 272 51 63 - info@rws.be - www.rws.be



Oyez, Oyez, Chers Membres,

Aidez-nous à diffuser localement nos dépliants de présentation dans votre pharmacie, la salle d'attente de votre médecin, chez votre notaire, dans votre bibliothèque, dans votre commune...

Attention, toujours d'abord demander l'autorisation avant de déposer les dépliants.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour demander le nombre de dépliants que vous souhaitez et que nous nous ferons un plaisir de vous envoyer.

